



Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20230208-2023-021-DE  
Date de télétransmission : 08/02/2023  
Date de réception préfecture : 08/02/2023

## VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



**PUBLIE LE 08 FEV. 2023**  
**N°2023- 021**

### Conseil municipal **REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **SEANCE DU 25 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, vingt-cinq janvier à vingt heures trente-trois minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi dix-neuf janvier s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

#### OBJET DE LA DELIBERATION

**Participation de la ville au financement, pour l'année 2022, de 3 postes d'adultes-relais pour l'association campinoise « IRO-O »**

**Rapporteur** : M. PICOT

**Direction** : Direction des assemblées, affaires générales et juridiques

**Service** : Service travaux des assemblées

#### Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire.**

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,**

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**  
Mme DUVERGER, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M.FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

#### Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR), M. BOULAY (donne procuration à Mme THIROUX), Mme DONATIEN (donne procuration à M. AKKOUCHE), M. SOLARO (donne procuration à Mme ADOMO)

**Secrétaire de séance** : Mme NGANDE

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 45

Nombre de procurations : 4

Nombre de votant(e)s : 49

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Direction de la Vie citoyenne et de la Jeunesse  
Séance du conseil municipal du 25 janvier 2023  
Délibération n°2

## Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2001 validant le principe de participation de la ville de Champigny-sur-Marne au financement des cinq postes d'adultes relais créés par les associations Femmes Relais Interculturelles Médiatrices de Champigny, Union des Travailleurs Sénégalais de Champigny et Proximité,

**Vu** la convention signée entre l'association IRO-O et l'Etat portant sur la création d'un poste adulte-relais en date du 1<sup>er</sup> mars 2019

**Vu** l'avis de la 6<sup>ème</sup> commission : Politique culturelle - Politique sportive - Projets de solidarité internationaux - Comité de Jumelage - Initiatives festives - Vie Associative émis lors de sa séance du 16 janvier 2023 ;

**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies - émis lors de sa séance du 17 janvier 2023 ;

**Vu** l'avis de la 2<sup>ème</sup> commission : Aménagement du territoire et Développement urbain - Politique du logement et Amélioration de l'habitat - Développement économique - Emploi – Insertion - Economie solidaire - Commerce et marchés aux comestibles – Artisanat – Tourisme émis lors de sa séance du 18 janvier 2023 ;

**Considérant** la volonté de la Ville d'accompagner les acteurs locaux,

**après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ARTICLE 1** : DECIDE de participer au financement, pour l'année 2022, de trois postes adulte relais recruté par l'association IRO-O :

- du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 pour le premier poste,
- du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 pour le deuxième poste,
- du 1<sup>er</sup> décembre au 31 décembre 2022 pour le troisième poste,

**ARTICLE 2** : DIT que l'aide sera versée annuellement sous forme de subvention d'un montant de 4 918.17€

**ARTICLE 3** : DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice en cours.



**Monsieur Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile-de-France

**POUR EXTRAIT CONFORME**